

qualité et leur production est à peu près illimitée.

Le district où l'on récolte la réglisse est habité par une population nombreuse et pauvre, pour laquelle le maintien et le développement de cette industrie sont des questions d'importance vitale. Malheureusement les fabricants ont à supporter à l'heure actuelle des tarifs de chemin de fer exorbitants, principalement sur l'extrait de réglisse dont la manipulation est cependant beaucoup plus simple que celle des racines, et ces tarifs les mettent dans l'impossibilité absolue de lutter avec succès contre les maisons analogues établies en Turquie et en Syrie.

De l'une des fabriques au port de Batoum, le tarif de transport pour les extraits est actuellement de \$14.72 la tonne (poids brut). Or, la pâte doit être emballée dans des caisses représentant 20 à 25 0/0 du poids total tarifé. Quant aux frais de transport de la racine, ils s'élèvent à \$5.38 par tonne. Les maisons turques établies au bord de la Méditerranée ne payent pour les racines de réglisse que la moitié et pour les pâtes que le tiers des frais de transport exigés dans le Caucase.

De plus, le fret est pour eux de 30 à 35 0/0 moins cher que pour les marchandises embarquées dans les ports de la côte orientale de la mer Noire.

Les maisons du Caucase se plaignent de ce que les compagnies de chemins de fer persistent à classer l'extrait de réglisse dans la catégorie des produits médicamenteux, c'est-à-dire comme article de commerce de première classe, et à lui appliquer des tarifs en conséquence, alors qu'en réalité il s'agit d'un article de commerce ordinaire dont la valeur marchande est tombée de 30 ou 40 p. c. depuis que sa fabrication a été entreprise en Russie.

L'Europe est, à l'heure actuelle, le seul marché ouvert aux extraits de réglisse de Russie. L'Amérique, qui est cependant le pays consommateur de réglisse par excellence, a frappé cet article d'un droit d'entrée égal à sa valeur. Par contre, les racines y sont admises en franchise.

Les industriels du Caucase s'accordent à reconnaître que, à moins d'une réduction considérable acceptée par le chemin de fer pour le transport des extraits de réglisse, ils se trouveront dans l'impossibilité de continuer cette fabrication. Une des principales maisons du Caucase n'a fabriqué et exporté que 100 tonnes de marchandise l'année dernière

et, en présence de l'obstination des Compagnies de chemins de fer, se décide à ne conserver que ses deux usines en Turquie. L'une de ces usines est située dans la vallée du Méandre, en Asie-Mineure, et l'autre à Alexandrette, en Syrie. La même maison possède aux Etats-Unis une usine où elle expédie les racines brutes pour la préparation de la pâte de réglisse.

Cette exportation de la racine de réglisse aux Etats-Unis ne sera sans doute pas de longue durée, car la culture de cette plante, en Californie surtout, est loin d'être négligeable à l'heure actuelle. Déjà, en 1854, le Département de l'Agriculture publiait dans son rapport annuel une note relative à l'état de cette culture. En 1886, on exploitait plusieurs acres de réglisse près de Sacramento et, à l'heure actuelle, la culture s'est étendue à plusieurs districts de Californie. On récolte également la racine de réglisse dans quelques exploitations agricoles du New-Jersey, de la Pensylvanie, de la Louisiane et de la Floride, et il est à prévoir que, dans quelques années, l'industrie américaine de la pâte de réglisse n'aura plus à demander à l'étranger ses matières premières.

### LA FABRICATION DU VEAU MEGI EN ALLEMAGNE

(De la Halle aux Cuirs)

D'un bon veau mégi on exige qu'il soit moelleux, plein à la main et que la fleur soit serrée, délicate et ferme. Elle ne doit pas casser à l'épreuve qu'on a l'habitude de faire avec l'anneau d'une clef, qu'on passe d'un point à un autre sur la chair en faisant tendre fortement la fleur.

De plus le cuir doit être façonné uniformément dans toutes ses parties.

La première et la plus importante des conditions est que la matière première soit convenable.

Pour faire du veau mégi on ne doit employer que des peaux fortes pleines et uniformes. Les peaux provenant de pays montagneux sont particulièrement recherchées.

On travaille aussi bien le veau sec que le veau frais de boucherie, ce dernier est souvent préféré. Les veaux salés sont également employés à la condition de ne pas être vieux de sel,

Après avoir fait tremper les peaux deux jours dans de l'eau fraîche, on les étire.

Pour les veaux secs, avant de les

étirer on les foule de dix à quinze minutes au tonneau-fouloir, afin que les parties qui sont encore dures, telles que la tête, le collet, les pattes, etc., se ramollissent complètement.

Quant aux peaux vertes et salées, on les ménage à l'étirage le plus possible, et on ne les écharne que légèrement.

Après les avoir étirées, on les remet deux jours dans de l'eau fraîche ; puis on les relève, on les laisse égoutter complètement, puis on les met au pelain.

Le pelain doit être le plus vieux et celui qui a servi à l'ébourrage.

Un pelain ne doit servir que quatre semaines, jamais plus longtemps.

La question de savoir comment il faut se servir des pelains est très importante.

Le pelain neuf est utilisé pour le gonflement, et chaque partie fraîche est mise au pelain neuf.

En outre du pelain neuf on emploie encore trois autres pelains.

Les peaux étant demeurées un ou deux jours dans le pelain à l'ébourrage, on les introduit dans celui qui a servi précédemment au gonflement.

En ajoutant de la chaux fraîche et en relevant fréquemment, le poil lâche promptement.

Après le dépoilage, ce pelain est renouvelé et utilisé pour le gonflement.

La force des pelains doit être en rapport avec la grandeur et l'épaisseur des peaux, et le pelanage doit se faire lentement et graduellement, attendu qu'un gonflement trop brusque distend la fibre de la peau et lui donne une fleur lâche.

Les peaux ayant été pelanées de cette manière de quinze à dix-huit jours (suivant leur condition), on les dépoile, les rince avec de l'eau fraîche et les met dans le pelain à gonfler.

Après un gonflement de quatre à six jours, pendant lequel on les relève journallement et renforce le pelain deux fois avec de la chaux fraîche, on rince les peaux, on les superpose à plat, en tas, et on les pare.

Les collets sont dragés jusqu'à ce que leur épaisseur réponde à celle du croupon.

Au parage, on taille les peaux afin d'enlever les déchets.

Après le parage, on met les peaux dans de l'eau fraîche pour les lisser ensuite.

Le but principal du lissage est l'enlèvement du mort poil encore adhérent à la peau.

On place les peaux, à cet effet,